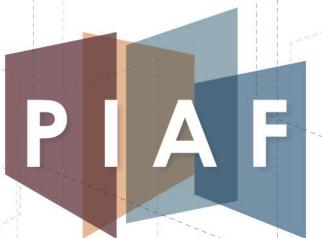
Vous souffrez du fait de la détention de l'un(e) des vôtres ...
vous êtes inquiet(e)s,
vous êtes inquiet(e)s,

vous êtes inquieτ(e)s, vous rencontrez des difficultés administratives ?



Point d'Information et d'Accompagnement des Familles

Des professionnels de l'écoute et des facilitateurs administratifs peuvent vous recevoir



Vous écouter
Vous comprendre
Vous informer
Vous accompagner





et CONFIDENTIEL

- Des professionnels de l'écoute vous reçoivent de façon anonyme et confidentielle à l'accueil famille du Quartier Maison d'Arrêt (QMA) et du Centre de Détention (CD).
- Ils s'efforcent de vous apporter des réponses personnalisées immédiatement dans le temps de la permanence ou, après étude de votre besoin, par téléphone, mail ou courrier.
- Un bureau est mis à disposition par l'administration pour les entretiens.
- Les entretiens se font sur rendez vous et gratuitement.
- **Une adresse mail** est mise à la disposition des familles et proches.

pj44.info.familles@free.fr

• Un numéro de téléphone avec répondeur est également mis en service (rappel).

07 67 02 13 86

ACCOMPAGNEMENT PAR DES PROFESSIONNELS DE L'ÉCOUTE

Réfléchir, trouver des repères, parler de vos peines, doutes et inquiétudes



Vie de couple (vivre la séparation, Jes ruptures...)



Education des enfants, les visites, l'adolescence



Pressions de la famille, des amis et du voisinage



Violences, contraintes subies



Réflexion sur la culpabilisation



Sens des visites, évolution de la relation



Confiance en soi



Préparation de la sortie, reprise de la vie commune



Les chocs de l'incarcération et du procès



Relation avec les victimes

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

Comprendre les demandes, s'orienter, s'informer, répondre aux courriers



Dossier administratif



Santé



Logement, hébergement



Travail, réinsertion



Consommation, endettement



Protection sociale (allocations)



Compréhension du parcours pénal et des règles de l'incarcération

(transfert, aménagements, permissions etc.)



Droits des étrangers



Relation avec la justice (Avocats, huissiers, etc..)



Droits des femmes, des enfants et de la famille